



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 25 -2014 - Séance du 8 décembre 2014 - Orale

Crèche-garderie, préavis 17/2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis sera traité lors de la séance du 16 février 2015.

La COFIN, la commission ad hoc et la Municipalité se donnent ainsi le temps de trouver des mesures d'économies et de pouvoir améliorer l'optimisation de cette crèche.

A ce stade de nos travaux, nous pouvons vous informer que la capacité passera de 44 places à 56 places sous réserve de la mise à l'enquête complémentaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 8 décembre 2014

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal